

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES SANITAIRES



Nos partenaires s'engagent !

Nos hébergeurs, nos restaurants, nos sites et musées adhèrent à notre charte Sani'Accueil et vous accueillent dans les meilleures conditions

Venez en toute sécurité !

Les 5 points garantis par la charte Sani 'Accueil :

1. Le respect des mesures préconisées par l'Agence Nationale de Santé Publique en matière de gestes barrière ;
2. L'application des règles de distanciation physique ;
3. La mise en œuvre des chartes promulguées par les instances professionnelles si existantes (FNHPA, UMIH, Gîtes de France...)
4. La présence, dans chaque structure, d'un(e) référent(e) sécurité sanitaire au fait des procédures et protocoles ;
5. La diffusion et la mise à disposition de toutes les informations sanitaires indispensables : services médicaux, hôpitaux, centres de dépistage, urgences.

RAPPEL | Les gestes barrières

Attention :

- ✓ L'entrée dans certains établissements requiert le port du masque
- ✓ Le port du masque ne dispense pas de respecter rigoureusement les gestes barrières



Lavez-vous très
régulièrement les
mains



Toussez ou
éternuez dans
votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un
mouchoir à usage
unique et jetez-le



Saluez sans se
serrer la main,
évités les
embrassades



Respecter une
distance de
1 mètre